PP1060

UN PEUPLE SOUS OCCUPATION MILITAIRE

Le combat oublié du Timor-Oriental

MONSEIGNEUR Carlos Belo, évêque du Timor-Oriental, et M. José Ramos-Horta, porte-parole du combat du peuple timorais, ont reçu, le 11 octobre 1996, le prix Nobel de la paix. Cette décision tire de l'oubli un conflit vieux de plus de vingt ans. Dans son communiqué, le Comité Nobel a rappelé, en particulier, qu'un tiers de la population du territoire avait perdu la vie – directement ou indirectement – du fait de l'occupation militaire indonésienne. Pourtant, les autorités françaises, qui ignorent les représentants de Timor, célèbrent les ministres de la junte.

Par JEAN-PIERRE CATRY *

Championne de l'indépendance des pays colonisés à la conférence de Bandung en 1955 (1), l'Indonésie, vingt ans plus tard, envahit le territoire du Timor-Oriental, alors que ce petit voisin (680 000 habitants en 1974 contre 160 millions d'Indonésiens) s'apprêtait à se libérer de la tutelle coloniale portugaise. Mais, contre toute attente, l'armée indonésienne se heurta à une forte résistance.

Les quatre cinquièmes de la population, estime-t-on, s'enfuirent dans les montagnes, où le Front révolutionnaire du Timor-Oriental indépendant (Fretilin) se retrancha et organisa la lutte. Les bombardements des zones habitées et la destruction systématique des cultures obligèrent les populations à des déplacements constants, provoquant la famine et l'épuisement des réfugiés. A partir de 1977, la population, poussée à bout, commença à se rendre, et les forces armées indonésiennes organisèrent de grandes opérations d'encerclement pour capturer les Timorais qui continuaient à se cacher ou à combattre (2). Beaucoup furent massacrés.

En 1981, les membres des ordres religieux présents au Timor dénonçaient, à l'occasion d'une réunion avec l'Assemblée des supérieurs religieux d'Indonésie, *« la tragédie du peuple du Timor-Est au long des six dernières années, qui a fait un nombre de victimes supérieur à 200 000 personnes »*, soit près du tiers de la population (3).

Devant la poursuite du massacre, Mgr Carlos Belo lançait, dès 1989, un appel au secours au secrétaire général de l'ONU : *« Nous sommes en train de mourir en tant que peuple et en tant que nation* (4). » Il lui demandait d'organiser un référendum pour que les Timorais puissent enfin se prononcer sur leur avenir. En novembre 1991, une manifestation pacifique qui se rendait au cimetière de Santa Cruz, sur la tombe d'un jeune homme tué quelques jours plus tôt, était attaquée par l'armée indonésienne. Bilan : 271 morts, 382 blessés et plus de 250 disparus... (5). Depuis, la répression n'a pas cessé, marquée, notamment, par l'arrestation de M. Xanana Gusmão, le chef de la résistance timoraise, en 1992 (6).

A l'origine du drame du Timor-Oriental, il y a le non-respect d'un droit reconnu à tous les peuples et que l'Indonésie elle-même s'était engagée à respecter. Ses représentants à l'ONU n'affirmaient-ils pas, en 1961 et en 1962 : *« Nous déclarons catégoriquement (...) que nous ne revendiquerons pas l'autre moitié du Timor »*. En 1974, le ministre indonésien des affaires étrangères, M. Adam Malik, confirmait encore dans une lettre à M. Ramos-Horta : *« L'indépendance est un droit de toutes les nations, et le peuple du Timor-Oriental ne fait pas exception* (7). »

Pour la communauté internationale, ce droit est indiscutable. En décembre 1975, le Conseil de sécurité des Nations unies a voté à l'unanimité une résolution *« reconnaissant le droit inaliénable du peuple du Timor-Oriental à l'autodétermination et à l'indépendance »*. Il demandait aussi *« au gouvernement indonésien de retirer sans délai toutes ses forces du territoire* (8) ». Les États-Unis, qui avaient secrètement donné leur accord à l'invasion (9) – c'était l'époque de la fin de la guerre du Vietnam, et l'Indonésie était leur alliée – votèrent malgré tout cette résolution : ils pouvaient difficilement faire autrement, compte tenu du vote de l'Assemblée générale, qui avait précédemment demandé à une forte majorité (72 pays) au gouvernement indonésien de *« cesser de violer l'intégrité territoriale du Timor portugais »*, 10 pays seulement votant contre (10). L'ONU considère toujours officiellement le Timor comme *« un territoire autonome sous administration portugaise* (11) ».

LUIGI BALDELLI-CONTRASTO/REA

Mgr CARLOS XIMENES BELO
Un prix Nobel pour une lutte exemplaire

Impuissance des Nations unies

L'INEFFICACITÉ des résolutions votées par l'Assemblée générale des Nations unies a fini par effriter le bloc favorable au Timor. En 1982, devant le risque de voir disparaître la majorité qui défendait l'application de la Charte au bénéfice de ce territoire, l'Assemblée générale de l'ONU a confié la question au secrétaire général. Celui-ci fut chargé d'amener les parties directement concernées – l'Indonésie, le Portugal et les Timorais – à dialoguer sous son égide. Sa médiation ne fut pas plus efficace que les résolutions de l'Assemblée générale. Forte de l'appui de ses alliés, l'Indonésie n'a jamais accepté que les Timorais soient associés aux conversations. Celles-ci se sont prolongées jusqu'en 1991, sans résultat significatif. Elles n'ont d'ailleurs porté que sur des problèmes marginaux, Djakarta refusant de traiter les questions de fond.

Dans sa gravité, le massacre de Santa Cruz en 1991 était comparable à beaucoup d'autres perpétrés auparavant, mais il eut la particularité d'être commis en présence de visiteurs et de journalistes étrangers et, surtout, d'être en partie filmé par l'un d'entre eux. Les images de cette tuerie provoquèrent l'indignation de ceux qui les virent. Plusieurs gouvernements se trouvèrent alors dans l'obligation de réagir.

Djakarta eut l'impudence de qualifier ce massacre de *« lamentable incident »* et admit seulement 19 morts. Mais la Commission des droits de l'homme de l'ONU exigea du gouvernement indonésien qu'il s'explique sur les divergences existant avec les autres sources d'information sur ces événements. Pour la forme, il promit de fournir des informations sur le nombre de personnes tuées et disparues, mais n'honora pas sa promesse.

Les grandes nations pourraient user contre Djakarta de l'arme économique, comme elles l'ont fait contre l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid (ou contre l'Irak, l'Iran, la Libye ou Cuba), pour l'amener à respecter les résolutions de l'ONU et à collaborer avec le secrétaire général. Elles s'en gardent bien. Au contraire, le Japon et l'Union européenne accordent à l'Indonésie une aide économique élevée : 1,68 milliard de dollars américains en 1993, selon l'OCDE. Le chancelier allemand Helmut Kohl vient de se rendre à Djakarta pour y signer des accords économiques d'un montant de près de 1 milliard de dollars (12).

M. Ramos-Horta est conscient de la difficulté pour les pays occidentaux de mettre en cause leurs relations économiques avec l'Indonésie. Il demande, au moins, l'arrêt des ventes d'armes à ce pays. Le Parlement européen a déjà approuvé plusieurs résolutions en ce sens, et en a appelé aux gouvernements de l'Union pour qu'ils s'abstiennent de vendre des *« équipements militaires »* (13) à l'Indonésie. Mais, au lieu de diminuer, ces ventes augmentent. Même la Suède vient de les reprendre, après les avoir suspendues pendant plusieurs années.

Le Comité Nobel avait de bonnes raisons d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le problème du Timor-Oriental. Son cri d'alarme sera-t-il entendu ? Le porte-parole du département d'Etat américain a exprimé *« l'espoir que ce Nobel conduise à une solution des problèmes du Timor-Oriental »*, tout en ajoutant : *« Nous acceptons l'intégration du Timor dans l'Indonésie, bien que nous reconnaissions qu'il n'y a pas eu d'acte d'autodétermination valide* (14). » Cette phrase résume toute la duplicité de la position américaine.

Il y a trois ans, M. José Ramos-Horta présentait aux Nations unies le plan de paix de M. Xanana Gusmao. Ce plan prévoit une solution par étapes. Il permettrait à l'Indonésie de sortir du guêpier du Timor sans perdre la face. Le désengagement indonésien serait échelonné sur une période de six à douze ans, les choix politiques les plus délicats, en particulier le référendum sur le statut du territoire étant remis à la fin de cette période. Durant la phase initiale, l'Indonésie réduirait sa présence militaire et allégerait son appareil administratif, qui passerait progressivement aux mains des Timorais. Un représentant personnel du secrétaire général de l'ONU veillerait à l'application des accords, et les organisations humanitaires apporteraient leur aide à la population.

Dans une seconde phase, le territoire accéderait à un statut d'autonomie interne, les partis politiques timorais seraient légalisés, et on procéderait à l'élection d'une Assemblée représentative locale et d'un gouverneur. Ce n'est qu'au cours de la troisième phase que se tiendrait le référendum sur le statut politique définitif du territoire.

Le Timor-Oriental n'est pas un problème vital pour l'Indonésie. Politiquement et culturellement, c'est un corps étranger ; économiquement, son poids est minime à l'échelon du pays. La grande difficulté vient de l'implication personnelle des dirigeants actuels de Djakarta dans l'intégration par la force de ce territoire à l'Indonésie. Toute marche arrière leur coûte. Mais la décision du jury Nobel tombe à un moment où les choses bougent à Djakarta. Le règne du président Suharto touche à sa fin, et la lutte pour sa succession est ouverte.

* Animateur de l'association La paix est possible au Timor-Oriental, Lisbonne.

(1) Réunissant, du 18 au 24 avril 1955, sur l'île de Java, vingt-neuf pays africains et asiatiques, cette conférence marqua l'affirmation du tiers-monde et donna un essor aux luttes anticoloniales.

(2) Selon M. Ramos-Horta, l'armée indonésienne aurait engagé jusqu'à 30 000 hommes, dont 5 000 membres des forces spéciales, pour pourchasser un millier de guérilleros, *International Herald Tribune*, 12-13 octobre 1996. Dans le passé, d'autres sources ont estimé que les troupes indonésiennes avaient atteint jusqu'à 50 000 hommes.

(3) Lettre collective des religieux du Timor, juillet 1981.

(4) Lettre à M. Perez de Cuellar, 6 février 1989.

(5) La liste nominale des victimes a été publiée dans la brochure *Le Timor-Oriental après Santa Cruz*, publiée par l'organisation A Paz é possivel em Timor-Leste, Lisbonne, 1993.

(6) *Cf.* Jean-Pierre Catry, « Timor-Oriental est-il exempté de droit international ? », *Le Monde diplomatique*, janvier 1993.

(7) Lettre de M. Adam Malik du 17 juin 1974.

(8) Résolution 384 du 22 décembre 1975.

(9) *Cf.* les télégrammes de l'ambassadeur australien à Djakarta, M. Woolcot, rendus publics en Australie, et le compte-rendu d'une réunion de M. Henry Kissinger avec ses collaborateurs du département d'Etat, le 18 décembre 1975, rendu public en 1990 dans *The Nation*, New York.

(10) Résolution 3485 du 12 décembre 1975.

(11) *Cf.* « Timor-Oriental, vingt ans d'occupation, vingt ans de résistance », numéro spécial, disponible avec le n° 71-72 du bulletin *Timor Informations*, septembre 1996, BP 59, 75921 Paris Cedex 19.

(12) *Pùblico*, Lisbonne, 29 octobre 1996.

(13) Résolution adoptée, en septembre 1988, par 164 voix pour, 12 contre et 15 abstentions.

(14) *Pùblico*, Lisbonne, 12 octobre 1996.

ÉDITIONS